

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Téléphonie sans fil** **La FCCQ appuie le projet de déréglementation**

**Montréal, le 29 novembre 2007** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) se réjouit de la décision du ministre fédéral de l'Industrie et responsable des Télécommunications, M. Jim Prentice, d'ouvrir le secteur de la téléphonie sans fil au Canada en favorisant la venue de nouveaux joueurs.

Les mesures annoncées vont tout à fait dans le sens des représentations que la FCCQ avait faites au cours des derniers mois auprès du ministère de l'Industrie. Nous croyons qu'elles encourageront l'innovation en matière de télécommunication et de technologies de l'information et permettront aux entreprises de se développer dans cet important secteur économique créateur d'emploi et de richesse.

Cette annonce est également une excellente nouvelle pour les consommateurs qui bénéficieront de tarifs plus avantageux et novateurs. De nombreux pays industrialisés ont une longueur d'avance dans ce domaine et nous voyons également d'un très bon œil que le Canada ouvre ce secteur à la concurrence, sachant que les frais de téléphonie sans fil au Canada sont nettement plus élevés qu'aux États-Unis ou qu'en Europe.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Stéphanie Lincourt  
Directrice des communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)  
Tél. : 514 844-9571, poste 3240